

**Communiqué de presse**  
**EMBARGO**

Réf. 132.01/1

## **PAD Condensateurs - mise à l'enquête publique complémentaire**

Fribourg, le 14 juillet 2016 (EMBARGO au 15.07.2016 à 8h) – La Ville de Fribourg, Fri-Son, la Coopérative Fonderie 13 et les développeurs du projet ont trouvé un accord commun concernant la modification du règlement du PAD Condensateurs, permettant la construction de logements pour étudiants au lieu-dit "les buttes de Pérolles". Les oppositions ayant été retirées, la Ville de Fribourg va mettre à l'enquête publique complémentaire la modification d'un art. du Règlement du PAD portant sur les mesures de protection contre le bruit qui devront être appliquées aux futurs logements.

### **PAD approuvé en 2006 sujet à modification en 2015**

Les terrains situés sur la butte de Pérolles, vis-à-vis de la salle de concert Fri-Son, ont fait l'objet d'un plan d'aménagement de détail (PAD) approuvé en 2006.

Le PAD modifié prévoit la construction de 5 bâtiments répartis sur 2 parcelles non construites, l'intégration de 2 parcelles construites, la construction d'un 6<sup>e</sup> bâtiment à l'arrière de la station-service et un parking au pied des bâtiments 1 à 5 et autour de la station-service existante. Les développeurs du projet ont adapté la position des bâtiments pour éviter une modification très importante et peu respectueuse du profil du talus existant. S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la modification du PAD a également pour objectif de définir des constructions au standard Minergie ainsi que la mise en place d'un site 2000W.

Le projet a été développé par le bureau d'architecture KPA à Fribourg, la société Halter SA à Berne et la fondation à but non lucratif Apartis de Fribourg, qui souhaite construire des logements pour étudiants (413 chambres) dans ce secteur.

### **Opposition de Fri-Son et de la Fonderie 13**

Suite à la mise à l'enquête publique, la Ville de Fribourg a reçu plusieurs oppositions, dont celles de l'association Fri-Son et de la Coopérative Fonderie 13. Toutes deux soutenaient que la problématique des nuisances émanant de la salle de concert n'était pas suffisamment traitée et que le projet n'était pas conforme à la légalisation sur la protection contre le bruit. Elles déclaraient également ne pas vouloir entraver la réalisation du projet mais souhaitaient s'assurer de pouvoir poursuivre leur but statutaire, sans craindre des restrictions d'exploitations provenant des voisins se sentant dérangés par le bruit.

A l'issue de la séance de conciliation, le Conseil communal de la Ville de Fribourg, sensible aux arguments des opposants, a suspendu la procédure afin de laisser le temps aux parties avec l'appui du Service de l'environnement SeN d'élaborer ensemble les mesures de protection contre le bruit pour permettre tant la construction de logements pour étudiants que le maintien de la salle de concert en ville.

Suite aux discussions menées et à une pondération des intérêts, une entente commune a été trouvée et l'article 16 al. 3 du règlement du PAD, portant sur les mesures de protection contre le bruit qui devront être appliquées aux futurs logements, a été modifié. Fri-Son et la Coopérative Fonderie 13 ont retiré leur opposition et la modification peut être mise à l'enquête complémentaire. Les autres oppositions avaient déjà été retirées à l'issue des séances de conciliation en automne 2015.

A l'issue de la mise à l'enquête publique, le Conseil communal pourra adopter le PAD « Condensateurs » et le transmettre à la DAEC en vue de son approbation.

### **Calendrier du projet**

Automne 2016 - dépôt du permis de construction

3<sup>ème</sup> trimestre 2017 - début du chantier

Durée du chantier env. 24 mois

**Documents annexes téléchargeables via le lien suivant:** <https://we.tl/hNcZJkXMbg>

- Plan de situation
- Images de synthèse du projet
- Art. 16 al. 3 du règlement du PAD modifié

### **Contacts:**

<b>Ville de Fribourg</b>	Mme Andrea Burgener Woeffray, Conseillère communale, Directrice du Service d'urbanisme et d'architecture, 026 351 75 04 M. Richard Jordan, Chef du service juridique, 026 351 71 20
<b>Halter SA</b>	M. Giancarlo Perotto, Directeur Développement, 079 443 76 86
<b>Apartis</b>	M. J.P Gauch, Directeur Apartis, 078 908 25 25